

C) Conseil d'Ecole prévu le 05 Mars 2026

M. le Maire relate les questions afférentes à la commune qui seront posées lors du prochain conseil d'école. Il se tiendra le Jeudi 05 Mars 2026. 2 sujets incombent à la Mairie.

1) Cantine : M. le Maire explique qu'un appel d'offre sera lancé pour la rentrée 2026 avec la nouvelle équipe municipale. 2 entreprises ont été présélectionnées dont MESSIDOR et API-RESTAURATION. La Mairie communiquera le moment voulu.

2) Temps périscolaire : M. le Maire indique avoir déjà répondu à cette question lors du dernier conseil municipal en date du 11 Janvier dernier. Aucune autre information à ajouter sur ce sujet.

4) VOIRIES

M. le Maire indique au conseil Municipal qu'une réception de travaux a été effectuée au niveau de l'impasse Jules FERRY concernant un renforcement de talus. Aucune réserve n'a été émise. Le chantier s'est bien déroulé dans son ensemble.

5) BATIMENTS

A) Devis de maintenance générale concernant les bâtiments municipaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de devis a été effectuée auprès de l'entreprise J.MOOS, sis avenue Jean MOOS 69550 AMPLEPUIS concernant un contrat de maintenance général regroupant les installations des bâtiments ci-après:

- Ecole (2 POMPES A CHALEURS – 2 VENTILLO-CONVECTEURS – 1UNITE DE TRAITEMENT D'AIR INTERIEURE)
- Salle des Fêtes (1 GROUPE FROID)
- Salle des Sports (1 CHAUDIERE BOIS – 1 CHAUDIERE FIOUL)
- Maison traboule (1 POMPE A CHALEUR – 1 VMC DOUBLE-FLUX)

La proposition se situe à hauteur de 4 856€ HT soit 5 827.20€ TTC pour une durée d'un an.

Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal est d'accord pour le devis mais souhaite que la facturation des prestations hors forfait ainsi que la clause de tacite reconduction soient négociées en amont.

B) Devis Défibrillateurs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande de devis a été effectuée auprès de l'entreprise D-SECURITE Group, sis 3 rue Armand PEUGEOT 69740 GENAS concernant l'achat d'un nouveau défibrillateur au centre bourg ainsi que la modification de celui au niveau de la salle des sports afin de le passer en extérieur.

Pour des contraintes techniques de sécurité, il doit également être demandé un devis auprès d'ALPHAELC ainsi de mettre en place des lignes individuelles spécifiques pour le bon fonctionnement des défibrillateurs.

La proposition se situe à hauteur de 3 061€ HT / 3 673.20€ TTC pour 2 défibrillateurs et l'ensemble des entreprises.

Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal souhaite approfondir le sujet et laissera la prochaine équipe municipale statuer sur ce projet.

6) CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une gestion plus profonde est nécessaire concernant le cimetière communal. Lors de la visite au salon du Maire, la société AGEDI, créateur de logiciel de gestion de cimetières a proposé une solution à la commune.

Après présentation du logiciel, ce dernier n'a pas donné satisfaction tant au niveau technique qu'au niveau tarification (915€ HT soit 1 098€ TTC la première année puis 490€ HT soit 588€ TTC de maintenance par an)

Sur proposition de M. CHABERT, secrétaire général de la commune, ce dernier a créé son propre logiciel de gestion et l'a présenté au conseil municipal.

Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal accepte à l'unanimité le logiciel de gestion de M. CHABERT.

7) PERSONNELS COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que 3 postes d'agents sont actuellement ouverts à candidature. Il s'agit des postes d'ATSEM (cause retraite), d'agent technique polyvalent (cause retraite) et de directeur du CLSH (cause fin de contrat)

Actuellement, la commune a reçu :

- 7 candidatures pour le poste d'ATSEM
- 3 candidatures pour le poste d'agent technique polyvalent
- 3 candidatures pour le poste de directeur du CLSH (+ la candidature du directeur sortant)

Pour informations les entretiens pour le postes d'agent technique polyvalent se sont tenus le Mardi 17 Février 2026 sous la direction de M. le Maire accompagné de Mme JACQUET, 2^{ème} Adjointe et M. CHABERT, secrétaire général.

8) ELECTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de présence a été faite auprès du conseil municipal en vue de tenir le bureau de vote par créneau de 2H.

Tout le monde ayant répondu en amont, le tableau est présenté et validé à l'unanimité.

9) INFORMATIONS DIVERSES

A) Gestion des réservations du Centre de Loisirs

Madame Elodie COILLARD ayant un pouvoir, rapporte la demande de Madame Catherine ARSAC absente concernant les réservations prioritaires pour les St Marcellois et le manque de communication du Directeur du CLSH.

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal qu'il existe bien une priorisation des familles St Marcelloises concernant les inscriptions. Néanmoins, il est nécessaire de répondre dès l'ouverture des inscriptions et non au dernier moment afin de garantir le bon remplissage et fonctionnement du centre.

Il va être demandé au directeur du centre d'effectuer un mail officiel ouvrant les places aux locaux 2 semaines avant les familles extérieures.

De plus, suite à des désistements de dernière minute, une réflexion pourra être mise en place quant à la mise en place d'une caution ou de frais annexes en cas d'annulation tardive.

B) Dégradation porte Mairie

Monsieur Guy GIRAUD rapporte que la porte principale de la Mairie donnant sur l'extérieure n'est plus protégée et risque de se dégrader rapidement.

M. le Maire prend acte et un devis va être demandé à l'entreprise de peinture ACM.

C) Eclairage Clocher

Monsieur Maurice DURDILLY et Madame Marielle DYBOWSKI rapportent que l'éclairage du clocher de l'Eglise ne fonctionne plus et cela porte préjudice à la beauté du village.

M. le Maire prend acte et une demande de SAV va être établi auprès du SYDER, gestionnaire de l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Guy GIRAUD



3